

**COMMUNE DE CHEMINON**

---

**DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS  
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**TENUE LE 22 MARS 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le 22 mars à 18 heures 30 dans la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 18 mars, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOYER - CASTELLO Marie - France –BOUCHAUD – PARISOT Estelle (départ à 19H15 procuration à Mme RINALDI Paulette) - HARLE Lucille - RENAUX – RINALDI Paulette - REUTER – BRAUN Brigitte

Messieurs BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude – BURDAL Richard - HINDERSCHIETT Robert – PARISOT Joël - PAROT Jean - Noël

Absent(e)s excusé(e)s : Monsieur LONGUEVILLE Patrick (procuration à Monsieur BRASTEL Maurice) – Monsieur PAROT Damien (procuration à Monsieur PAROT Jean – Noël)

Secrétaire de séance Madame BRAUN-REUTER Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (8 février 2024).

**DELIBERATION N°08/2024 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est en ordre au niveau de la Commune,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives, déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 09/2024 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Résultat de clôture au 31 décembre 2022	290 745,02 euros
Part affectée à l'investissement exercice 2023	55 768,53 euros
Recettes de fonctionnement	382 727,96 euros
Dépenses de fonctionnement	338 627,32 euros

<b>Excédent de fonctionnement 2023</b>	<b>+ 44 100,64 euros</b>
Recettes d'investissement	70 115,99 euros
Dépenses d'investissement	138 986,19 euros
<b>Déficit d'investissement 2023</b>	<b>- 68 870,20 euros</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2023</b>	<b>210 206,93 euros</b>

#### **DELIBERATION N°10/2024 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, tome II, titre 3, chapitre 5,

Après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement, hors restes à réaliser, d'un montant de 214 108,66 euros.

Constatant que la section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître :

Un solde de restes à réaliser de 161 460,15 euros

Entraînant de besoin de financement s'élevant à : 165 361,88 euros,

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

-Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : - 3 901,73 euros

-Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 48 746,78 euros

-Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 165 361,88 euros

#### **DELIBERATION N°11/2024 : VOTE DES SUBVENTIONS 2024**

Madame Le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal de reconduire les subventions faites régulièrement par la commune, à savoir :

Croix rouge française	50 euros
REP (réseaux d'éducation prioritaire)	1 400 euros
OCCE cheminon	440 euros
Coopérative Maurupt le Montois	440 euros
Les amis de nos églises	155 euros
Souvenir français	100 euros
Téléthon	75 euros
Banque alimentaire	50 euros
Secours catholique	75 euros
ADMR (Aide à domicile au milieu rural)	50 euros
Mission locale	75 euros
Fondation du patrimoine	200 euros
Bleuets de France (ONAC)	50 euros

Pour un montant total de 3 160 euros

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent le versement des subventions aux associations ci – dessus.

#### **DELIBERATION N° 12/2024 : VOTE DES TAUX 2024 :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le Conseil Municipal :

DECIDE

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 24,37 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 9,71 %

De charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

**DELIBERATION N°13/2024 : CLASSEMENT CHEMIN DE LA MISSION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de laisser au tableau vert le chemin de la mission n° de la voie 13 d'une longueur de 290 mètres et 4 à 10 mètres de largeur. Point de départ Rue Haute, et, point d'arrivée Rue Haute /Chemin rural dit de Saint Dizier.

**DELIBERATION N°14/2024 : TRAVAUX O.N.F.**

La commune de CHEMINON est propriétaire de parcelles boisées situées sur le territoire communal de CHEMINON. La collectivité souhaite désormais que ces biens relèvent du régime forestier (gestion par l'Office National des Forêts).

Ainsi, le conseil municipal de CHEMINON, en vertu des lois en vigueur et notamment des articles L211-1 et suivants du code forestier, après en avoir délibéré :

DEMANDE : l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales suivantes :

Commune de situation	Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
CHEMINON	F	414	LE BOUCHOT	07 ha 57 a 10 ca
CHEMINON	F	431	LE BOUCHOT	03 ha 99 a 98 ca

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire de CHEMINON pour signer tous engagements avec l'ONF concernant ces parcelles.

**DELIBERATION N°15/2024 : ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A LA RESTAURATION DE LA HALLE DE CHEMINON**

Madame le Maire rappelle l'accident en date de 8 Novembre 2020 qui a profondément endommagé la halle et les démarches engagées pour leur restauration.

Elle indique qu'un avis public à la concurrence a été publié le 09 janvier 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 05 février 2024.

Elle explique que la consultation est composée de trois lots :

- Lot 1 : Charpente
- Lot 2 : Couverture
- Lot 3 : Gros Œuvre

Une seule offre par lot a été reçue.

- Lots 1 et 2 : Les ateliers Buguet & Fils basés à Joinville (52)
- Lot 3 : L'entreprise Léon NOEL basée à Saint Brice Courcelles (51)

Après analyse des offres par notre maître d'œuvre, le cabinet d'architecture NASCA, une négociation a été engagée.

La commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2024 a émis un avis favorable pour retenir les offres reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **RETENIR** les offres suivantes :
  - Lot 1 charpente : Les Ateliers Buguet & Fils pour un montant de 281 786,76 € HT ;
  - Lot 2 Couverture : Les Ateliers Buguet & Fils pour un montant de 232 407,47 € HT ;
  - Lot 3 Gros Œuvre : L'entreprise Léon NOEL pour un montant 85 157,10 € HT dont PSE Mise en lumière d'un montant 643,75 € HT.
  
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

#### **Madame BOYER – CASTELLO Marie - France**

1 - Suite au départ en retraite de Madame LAVANDIER Mireille, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui a servi notre commune pendant 40 années, nous lui avons présentés nos félicitations et souhaités une bonne et longue retraite le 23 février, avec la remise d'un cadeau, suivi d'un verre de l'amitié tout cela entourée de ses anciens collègues, du Conseil Municipal, et surtout de sa famille. Cette dernière nous remercie chaleureusement pour le cadeau qui l'a beaucoup émue.

2 - Réunion du SMICTOM à Eurville – Bienville le 2 Mars 2024 à 10 heures. Le ramassage des sacs jaunes et bleus devraient être supprimés en 2025. Seront mis en place à côté des bennes à verre des conteneurs avec couvercle jaune pour dépôt qui contenaient les déchets : bouteilles plastique, barquettes, briques de lait, soupe etc..

Conteneurs couvercle bleu : Tous les papiers et cartonnets d'emballage inférieur à 50x50cm.

Ordures ménagères soit les restes de fruits légumes, épluchures serviront au composte

Achat de composteur : 400 litres à 30 euros et 600 litres à 40 euros (s'adresser à la mairie). Plus d'infos dans le prochaine cheminons ensemble.

#### **Madame REUTER – BRAUN Brigitte :**

3 - Avenir du dépôt de pains. Peut-être en septembre ? Pas plus d'informations pour le moment.

#### **Madame CASTELLO – BOYER Marie – France :**

4 -Semaine du 18 au 23 Mars il y a eu le forçage de la porte métallique de l'atelier municipal, mais infructueux pour les voleurs qui n'ont pas réussi à ouvrir.

5 - Eclairage jusqu'à minuit. Pour le moment, les candélabres sont allumés de 18 heures à 22 heures et de 6 Heures à la levée du jour. Demande refusée par plusieurs personnes du Conseil Municipal.

6 - Eclairage du parking pour la salle polyvalente lorsqu'il y a location et qu'il fait nuit noire. Nous devons mettre des spots avec leds qui seront allumés à chaque départ de personnes. Société ISO SOLUTION FRANCE Commande faite le 7 mars 2024 pour un montant de 1 486,80 TTC (prime CEE finance par ISO SOLUTION France). Reste à charge pour la commune zéro euro.

#### **Madame REUTER – BRAUN Brigitte :**

Nettoyage des tags sous le porche du magasin le goulet. Pas visible de la rue, il faut aller regarder sous le porche pour les voir, mais nous irons contrôler et nécessaire sera fait.

Entrée de cheminon à fleurir au niveau de la Rue de l'Echafaud. Peut-être : chariot bois proposé par Monsieur Etienne HANCE = terre + fleurs

Merci pour les peintures des portes de l'église et des cimetières. Merci à nos employés communaux.

**Madame CASTELLO – BOYER Marie – France :**

Retraite aux flambeaux le 13 juillet : remise des lampions aux enfants à partir de 21 H 30 et départ de la salle polyvalente à 22 heures.

Au retour : 1 boisson pour parents et enfants + 1 part de cake offert par le Comité des Fêtes

14 Juillet : 11 h 45 Cérémonie au monument aux morts

15 h 00 Jeux organisés par les associations de cheminon + structure gonflable

17 h 00 : Goûter offert par le Comité des Fêtes

Arrivée dans l'après-midi des 1000 cafés : 18 h 00 début de soirée

19 h 00 : Prestation de Country par l'Association Rebel's Country

20 h 00 à 22 h 00 : Duo « Hello » Chanteuse et guitariste

Food truck: Fred o Frites et Kebab

Tour des élections européennes du 9 juin 2024 : Chaque personne du Conseil Municipal devra choisir ses horaires pour tenue du bureau de vote suivant sa convenance.

Regard enfoncé sur le trottoir Rue de L'Echafaud avec risques pour les usagers. Travaux déjà constatés et prévus.

Escalier Rue Haute à fabriquer : sera fait incessamment sous peu. Les employés n'ont pas 10 bras.

Regard Rue Lallement à réparer. (idem)

**Monsieur BURDAL Richard :**

Stationnement Camion : Rue des Sablons devant le transformateur et la borne à incendie où il ne faut pas stationner (changer ou danger)

**Madame REUTER – BRAUN Brigitte :**

Arbre déraciné le long de la Bruxenelle côté chemin des noisettes ;

Réponse Prévoir abattage. Cela se fera lorsque le temps le permettra et surtout lorsque nous aurons racheté une tronçonneuse après remboursement du sinistre subi en novembre à l'atelier municipal.

Séance levée à 20 H 25